

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Affichage Mairie
le 18/09/2024

Délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Isabelle BONNET) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-49 Délibération autorisant le maire à signer un avenant de prolongation avec La Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale

Rapporteur : Diogène BATALLA

La commune a signé une convention avec La Poste pour la mise en place d'une agence postale communale qui arrive à échéance au 31 octobre 2024. Une indemnité de 1185 € par mois est versée pour 12 heures d'ouverture hebdomadaire et la mise en place d'un agent dédié.

Un bureau de tabac va prochainement s'installer sur la commune et est intéressé par la mise en place d'un relais postal. Les horaires d'ouverture de ce relais seront élargis, ce qui permettra d'offrir un meilleur service aux habitants.

Cependant, la date d'ouverture de ce commerce n'est pas fixée de façon définitive. A ce jour, l'ouverture est envisagée pour le premier trimestre 2025.

Il est proposé de signer un avenant avec La Poste du 1^{er} novembre 2024 au 31 mai 2025 pour maintenir l'agence postale communale en place le temps pour le commerce de s'installer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'avenant à la convention,

Considérant l'importance de maintenir le service d'agence postale au sein de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de supprimer l'agence postale communale et la remplacer par un relais postal au sein d'un commerce ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation à la convention avec la Poste du 1^{er} novembre 2024 au 31 mai 2025.

Le Maire
Diogène BATAÏLLA



La secrétaire de séance
Isabelle BONNET

A blue ink signature, likely belonging to Isabelle BONNET, the Secretary of the meeting.